

**Bureau du 10 juillet 2003**

**Décision n° B-2003-1505**

commune (s) : Vénissieux

objet : **ZAC du Vieux Bourg - îlot D - Travaux d'aménagement des espaces publics - Autorisation de signer des marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1073 en date du 13 janvier 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux d'aménagement d'espaces publics, ZAC du Vieux Bourg, îlot D à Vénissieux.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 13 juin 2003, a classé premières pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : revêtement de sol et maçonnerie : entreprise Asten (division Spapa), pour un montant de 176 851,56 € TTC,

- lot n° 2 : espaces verts, serrurerie : groupement d'entreprise Cité service équipement et JS, pour un montant de 51 614,46 € TTC,

- lot n° 3 : éclairage public : entreprise Serpollet, pour un montant de 23 258,37 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1073 en date du 13 janvier 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 13 juin 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés de travaux d'aménagement des espaces publics, ZAC du Vieux Bourg, îlot D à Vénissieux et tous les actes contractuels s'y référant, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : revêtement de sol et maçonnerie : entreprise Asten (division Spapa), pour un montant de 176 851,56 € TTC,

- lot n° 2 : espaces verts, serrurerie : groupement d'entreprise Cité service équipement et JS, pour un montant de 51 614,46 € TTC,

- lot n° 3 : éclairage public : entreprise Serpollet, pour un montant de 23 258,37 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - opération 0338 - compte 605 210 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,